



**CONSEIL MUNICIPAL DU 02 avril 2024  
A L'HOTEL DE VILLE  
PROCES VERBAL**

L'an deux mille vingt-quatre, le 02 avril

Le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de

**Monsieur François CAVALLIER, Maire**

**Présents** : François CAVALLIER, Jean-Luc ANTONINI, Corine GUIGNON, Jacques BERENGER, Christiane TANZI, Jean-Christophe BERTIN, Pascale AUGUET-OTTAVY, Jean-Christophe CHAUTARD, Philippe VERCHER, Céline PELLISSIER, Sandrine BUIRON, Aurélie COURANT, Nicolas BAGNIS, Timothée KOENIG, Cécile AUTRAN, Pascal MONTLAHUC.

**Absents excusés** : Michel REZK (pouvoir Jean-Luc ANTONINI), Isabelle DERBES (pouvoir Jacques BERENGER), Karine CACHELEUX (pouvoir Corine GUIGNON), Marie MEYER (pouvoir Céline PELLISSIER).

**Absents** : Laurent DENIS, Sara SUSINI.

**Secrétaire de séance** : Pascale AUGUET-OTTAVY

---

PRESENTS :	<b>16</b>	VOTANTS :	<b>20</b>
------------	-----------	-----------	-----------

---

**1/ Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 11 mars 2024**

**FINANCES**

2/ Vote du taux des taxes directes locales.

3/ Adoption du CFU 2023.

4/ Affectation du résultat 2023.

5/ Vote du budget primitif 2024.

**ADMINISTRATION GENERALE**

6/ Demande de subvention au conseil départemental exercice 2024.

7/ Demande de subvention au titre du produit des amendes de police.

8/ Demande de subvention au titre du FIC exercice 2024.

9/ Adhésion à la fondation du patrimoine.

10/ Précisions régie centralisée.

11/ Convention d'adhésion pour une prestation d'exams psychotechniques.

12/ Subvention au comité des fêtes : versement d'une avance.

## **2/VOTE DU TAUX DES IMPOTS DIRECTS LOCAUX EXERCICE 2024**

Monsieur le Maire propose de maintenir les taux inchangés comme suit :

- Taxe d'habitation 17.5%
- Taxe foncière sur les propriétés bâties 28%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties 68.27%

Monsieur le Maire ajoute que les taux n'ont été réévalués qu'une seule fois lors des douze derniers exercices.

**Adopté à l'unanimité**

## **3/ ADOPTION DU CFU 2023**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que la mécanique qui consistait à voter deux documents distincts, le compte administratif et le compte de gestion est désormais remplacée par l'adoption du CFU en application du référentiel budgétaire M57.

Monsieur ANTONINI propose d'adopter les montants suivants, Monsieur Le Maire quittant la salle conformément aux règles et ne participant pas au vote :

➤	<b>Section de fonctionnement</b>	
	○ Dépenses de l'exercice	4.401.307,83
	<b>Dépenses totales</b>	<b>4.401.307,83</b>
	○ Recettes de l'exercice	5.024.076,32
	○ Excédent de fonctionnement reporté	1.097.375,59
	<b>Recettes totales</b>	<b>6.121.451,91</b>
	<b>Excédent de clôture</b>	<b>1.720.144,08</b>
➤	<b>Section d'investissement</b>	
	○ Dépenses de l'exercice	1.110.376,66
	○ Reste à réaliser	311.733,89
	<b>Dépenses totales</b>	<b>1.422.110,55</b>
	○ Recettes de l'exercice	954.632,84
	○ Reste à réaliser	252.540,00
	<b>Recettes totales</b>	<b>1.207.172,84</b>

Déficit de clôture

214.937,71

**EXCEDENT GLOBAL DE CLOTURE**

**1 505 206,37**

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit d'un résultat remarquable mais nécessaire au vu des investissements à venir notamment l'acquisition du Pradon.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **4/ AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2023**

Monsieur le Maire indique qu'il faut désormais affecter le résultat 2023 selon les modalités habituelles :

- Au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) : + 1.505.206,37 €
- Au compte 1068 (Réserves) : + 214.937,71 €  
(Besoin de financement)

Monsieur le Maire précise :

- que le compte 001 présente un déficit de financement de 155.743,82€
- que le solde des restes à réaliser des investissements présente un déficit de financement de 59193,89€.

La section d'investissement présente un solde déficitaire globale de 214.937,71€

**Adopté à l'unanimité.**

#### **5/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2024**

Monsieur le Maire tient à remercier les élus et les services pour la qualité du travail fourni.

Il ajoute qu'il s'agit d'un budget de « combat » qui devra assumer un investissement historique pour la commune.

Jacques BERENGER détaille la section de fonctionnement qui s'équilibre à 6 100 660,37€ puis la section d'investissement qui s'équilibre à 2 383 999,08€.

Il convient de noter plus particulièrement la stabilisation des dépenses du chapitre 011 et une sensible augmentation du chapitre 012 (dépenses de personnel) du fait de la création de plusieurs emplois permettant de faire face à la croissance démographique et au maintien de la qualité des services proposés à la population.

Tout naturellement, la section d'investissement contient le projet de construction du nouveau groupe scolaire et notamment l'acquisition de la propriété foncière du Pradon.

Monsieur le Maire propose d'adopter le budget 2024 comme suit :

consistant à adopter le budget 2024 comme suit :

- Dépenses réelles 4.498.474,00
- Virement section d'investissement 1.528.937,05

○ Dépenses d'ordre	73.249,32
<b>Dépenses totales</b>	<b>6.100.660,37</b>

○ Excédent antérieur reporté 2023	1.505.206,37
○ Recettes réelles	4.595.454,00
<b>Recettes totales</b>	<b>6.100.660,37</b>

➤ Adopte la section d'investissement du Budget Primitif 2024, établie comme suit :

○ Restes à réaliser exercice 2023	311.733,89
○ Dépenses réelles	2.418.336,56
○ Dépenses d'ordre	00.00
<b>Dépenses totales</b>	<b>2.383.999,08</b>

○ Restes à réaliser exercice 2023	252.540,00
○ Recettes réelles	314.335,00
○ Virement section de fonctionnement	1.528.937,05
○ Réserves (besoin de financement)	214.937,71
○ Recettes d'ordre	73.249,32
<b>Recettes totales</b>	<b>2.383.999,08</b>

**Adopté à l'unanimité.**

#### **6/ DEMANDE DE SUBVENTION AU CONSEIL DEPARTEMENTAL 2024**

Monsieur le Maire propose de solliciter du conseil départemental du Var une subvention d'un montant de 150 000€ pour des dépenses d'investissement de 199 816€ HT concernant la rénovation des chemins, des bâtiments et l'installation d'un nouveau mode de chauffage à la salle des sports ainsi que l'acquisition de matériels informatiques.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **7/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU PRODUIT DES AMENDES DE POLICE 2024**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander au Département une subvention la plus élevée possible au titre du produit des amendes de police pour le financement des opérations visant à sécuriser le chemin de Ricardenque, le chemin des Moulins et 5 passages piétons situés au centre village.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **8/ DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS D'INVESTISSEMENT CANTONAL (FIC) EXERCICE 2024**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de demander au Département le versement d'une subvention la plus élevée possible pour

faire face au financement de la rénovation des trois chemins détaillés ci-dessous impactés par les intempéries :

- Chemin du Gouraguier pour un montant 9 626€ HT
- Chemin des Clavéous pour un montant de 19 830€ HT
- Chemin de Marestruc pour un montant de 5 973€ HT

**Adopté à l'unanimité.**

#### **9/ ADHESION A LA FONDATION DU PATRIMOINE**

Monsieur le Maire précise que la commune de Callian ne peut que se réjouir du partenariat mis en place depuis de nombreuses années avec la fondation du patrimoine. Il propose de réparer un oubli en adhérent à cette association.

**Adopté à l'unanimité**

#### **10/ PRECISIONS APPORTEES A LA REGIE CENTRALISEE DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire sollicite du conseil, sur proposition du service de gestion comptable de l'Estérel, l'autorisation d'apporter des précisions à la régie centralisée et notamment la tarification des photocopies pour les usagers et pour les associations.

**Adopté à l'unanimité**

#### **11/ SIGNATURE D'UNE CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU VAR (CDG).**

Monsieur le Maire sollicite du conseil l'autorisation de signer une convention avec le CDG permettant l'organisation des examens psychotechniques à l'attention des adjoints techniques territoriaux.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **12/ VERSEMENT D'UNE AVANCE AU TITRE DE LA SUBVENTION DU COMITE DES FETES POUR L'EXERCICE 2024**

Monsieur le Maire propose de verser une avance au comité des fêtes d'un montant de 1500€ permettant de financer, entre autres, la fête patronale de la Sainte Maxime.

**Adopté à l'unanimité.**

## QUESTIONS DIVERSES

A – Madame COURANT s’interroge sur le devenir de FONTSANTE.  
Monsieur le Maire précise que c’est toujours la 2<sup>ème</sup> version du projet qui est en cours d’instruction par les services de l’Etat. Il insiste sur le fait que ce projet ne se fera pas quand bien même l’Etat devrait donner un avis favorable.

B – Madame BUIRON souhaite avoir des précisions concernant le profil du futur DGS.  
Monsieur le Maire précise que le choix des personnes présentes lors des entretiens s’est porté à l’unanimité sur la candidature de Monsieur Norman NOVIANT qui arrivera le 1<sup>er</sup> septembre 2024 pour former un binôme avec Jean-Claude RENUCCI jusqu’au 31 décembre 2024.

C – Monsieur VERCHER propose d’organiser une manifestation exceptionnelle le 15/08 pour commémorer les 80 ans du débarquement des troupes alliées en Provence

D – Madame BUIRON demande si la commune dispose d’informations concernant le projet d’installation d’INTERSPORT/CHAUSSEA.  
Monsieur le Maire indique que par suite d’un recours contre le permis de construire, une décision pourrait intervenir en fin d’année.

E – Monsieur CHAUTARD demande si les nappes phréatiques ont réagi à la suite des divers épisodes pluvieux.  
Monsieur le Maire précise que le forage de Tassy connaît une forte remontée contrairement à celui de la barrière.

F – Madame BUIRON demande s’il on peut contraindre un riverain à tailler sa haie qui déborde sur une voie communale.  
Monsieur le Maire répond par l’affirmative.

Le Maire

Secrétaire de séance